

Nombre de Membres du Bureau : 18

Nombre de Membres présents : 11

Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la délibération :

Autorisation de signature d'une convention d'accueil de la cellule d'animation de la CLE dans les locaux du PETR avec l'EPAGE du Bassin du Loing

Date de la Convocation :

26 novembre 2025

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le 18 décembre à 16h00

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **BAZOCHE-S-LES-GALLERANDES** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents : Mesdames BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, Messieurs BARJONET Thierry, BERTHELOT Michel, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, GUERINET Patrick, POINCLOUX Daniel,

Excusés : Mme DAUVILLIERS Delmira, Messieurs BRUNEAU James, COULON Jean-Marc, GAURAT Hervé, LAROCHE Pierre, PICAULT Antoine, ROUSSEAU Pierre

Pouvoirs :

M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. GUERINET Patrick

M. LAROCHE Pierre donne pouvoir à Mme LEVEQUE Marie-Claire

Mme DAUVILLIERS Delmira donne pouvoir à M. BERTHELOT Michel

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20251218-DELIB282025B-DE



Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical en date du 21 septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés,

Vu la délibération du 23 mai 2003 par laquelle, sur demande de la Commission Locale de l'Eau, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais accepte d'en devenir la structure porteuse et d'en gérer la cellule d'animation ainsi que les études,

Vu le protocole d'accord signé le 21 novembre 2003 entre le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et la Commission Locale de l'Eau,

Vu les délibérations du bureau et du comité syndical en date du 27 février 2025 dénonçant le protocole d'accord par lequel le Syndicat de Pays avait accepté, en 2003, de devenir structure porteuse de la CLE du SAGE de la Nappe de Beauce,

Vu l'appel à candidature lancé le 24 mars 2025 afin de trouver une nouvelle structure porteuse à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'unique dossier de candidature reçu le 23 avril 2025 de la part de l'EPAGE du Bassin du Loing,

Considérant la présentation du dossier de candidature de l'EPAGE du Bassin du Loing intervenue lors de la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du 16 juin 2025,

Vu le choix de la Commission Locale de l'Eau lors de sa session plénière en date du 3 juillet 2025 de confier son portage administratif et financier à l'EPAGE du Bassin du Loing à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant que la cellule d'animation de la CLE du SAGE Nappe de Beauce sera basée dans les locaux du PETR,

Considérant que l'accueil de la cellule d'animation induit la mise à disposition de locaux et de fluides, et qu'elle doit être encadrée par une convention,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération, conclue entre le PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et l'EPAGE du Bassin du Loing, concernant les locaux situés 48 bis Faubourg d'Orléans à Pithiviers.

Article 2 : d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Article 3 : d'inscrire les recettes résultant de cette convention au budget de l'exercice concerné.

Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,



Monique BEVIÈRE



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 13 janvier 2026 et de sa publication le 13 janvier 2026 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20251218-DELIB282025B-DE

